

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers

en exercice : 13

présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : Mme MAQUER Françoise donne pouvoir à Mme GACHET Edith ; M. LANG Patrick donne pouvoir à M. VIARD Richard.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : FINANCES LOCALES

TARIFS DU PRET DE MATERIEL COMMUNAL DIVERS AUX PARTICULIERS ET COMMERCANTS POUR L'ANNEE 2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune propose le prêt de matériels communaux aux particuliers et commerçants pour une installation sur le domaine public : tables, chaises, bancs, tentes de réception.

Il propose de faire bénéficier également aux particuliers, pour une utilisation privée sur la commune d'Allemond, du prêt de tables, chaises et bancs uniquement, à la seule condition que le chargement et le transport soit pris en charge par eux-mêmes.

Il rappelle cependant que le Bureau d'Information Touristique, la commune et les associations sont prioritaires pour le prêt de matériel.

Le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs pour le prêt de matériel communal divers aux particuliers et commerçants pour l'année 2024. Il ajoute qu'en cas de détérioration du matériel, une facture sera adressée au loueur (le montant sera défini dans le contrat de location).

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ADOpte** pour 2024 la reconduction des tarifs de l'année précédente soit :
 - Prêt de tables + bancs + chaises = 50 € TTC ;
 - Prêt et installation d'une tente de réception = 100 € TTC ;
 - ✓ Caution = 200 € TTC (assurance en sus obligatoire) ;
- **PRECISE** que la mise en place ou la mise à disposition du matériel sera effectué uniquement pendant les jours et horaires de travail des agents communaux ;
- **CHARGE** le Maire d'établir les contrats de location.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_19_12_23_21
Objet :	Tarifs 2024 - prêt matériel communal aux particuliers et commerçants
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.2 - Autres
Identifiant unique :	038-213800055-20231219-DEL_19_12_23_21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20231219-DEL_19_12_23_21-DE-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Délibération) Nom original : del 19 12 23 21.pdf Nom métier : 99_DE-038-213800055-20231219-DEL_19_12_23_21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	216.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2023 à 10h19min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2023 à 10h19min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2023 à 10h19min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 décembre 2023 à 10h19min35s	Reçu par le MI le 2023-12-28